

bulletin municipal



Février 2002

REPAS DES AÎNÉS :

Le repas de fin d'année des "Anciens" s'est déroulé cette année au restaurant "Le Chalet".

Bonne table, joie et bonne humeur, plaisir de se retrouver et pour couronner le tout, animation très réussie de "Zaza et Michelle".

Finale à l'accordéon par Pierrot.
Quelle journée !



Ces deux activités sont présentées en inter-bibliothèque.

• En mai, nous recevrons Didier BOVARD pour le récit et diaporama de son aventure et dédicace de son livre "L'Atlantique à mes pieds".

Nous en profiterons pour fêter les 10 ans de l'implantation de la bibliothèque dans les murs actuels.

EXPOSITION

C'est dans une ambiance de fête que s'est déroulée la huitième exposition du Foyer Rural, sur le thème du cirque.

Comme chaque année, les 17 participants exposaient leurs "œuvres", fruit de leur passe-temps favori. Peinture sur soie, sur porcelaine, couture, pâte à sel, photo ou peinture. Tous ces artistes amateurs vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle découverte de leur talent.



VIE DU VILLAGE

On a tous pu remarquer un changement au milieu du village.

En effet, M. FREZIER a abattu une partie du grand mur qui risquait de s'effondrer. Cela change l'aspect du centre mais était nécessaire pour des raisons de sécurité.

BIBLIOTHÈQUE

Le programme est établi de septembre à juin.

- L'exposition marionnette a été présentée en novembre suivie du spectacle "Pierre et le loup" avec Catherine et Daniel du "Théâtre Jukada". La matinée a été réservée aux enfants des classes primaires et l'après-midi à tout public.
- En janvier a débuté le concours "Art Postal";
- du 9 au 24 février "Fenêtre sur le Comté".

Le mot du Maire



*Au revoir 2002, bonjour 2003. Après les péripéties politiques de 2002, nous pouvions penser que l'actualité allait nous laisser quelque répit. Hélas la situation au Moyen Orient ne nous laissant pas augurer d'un avenir serein, mes premiers vœux iront donc à la paix en espérant que la sagesse et la raison l'emportent sur "le va t'en guerre".
A tous, et à ceux qui vous sont chers, que cette nouvelle année vous apporte santé, joie et bonheur.*

Daniel CHAUSSÉE

Permanences de la mairie

Tous les après-midi
du mardi au jeudi
de 13 h 30 à 18 h.

Le lundi
de 13 h à 18 h 30.

Le vendredi
de 13 h 30 à 17 h 30.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Devant le monument aux morts, une trentaine de personnes se sont réunies pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918, et se souvenir des 1 300 000 soldats morts pour la France.

Un grand merci à "L'Echo du Haut-Chablais" pour sa traditionnelle participation.

LOTO 2002 DE L'APE

L'année 2002, vient de se terminer, encore un loto de passé.

L'APE vous présente tous ses bons vœux pour l'année 2003 et remercie M. FRANÇOIS pour avoir mis une pointe d'humour et de gentillesse lors du tirage des numéros du loto ; un grand merci également aux généreux donateurs et aux participants.

Un loto qui mériterait de voir encore plus de parents d'élèves, mais qui malgré tout, reste une bonne source financière (le bénéfice d'un loto couvrant environ 1,5 fois le budget annuel d'une classe).

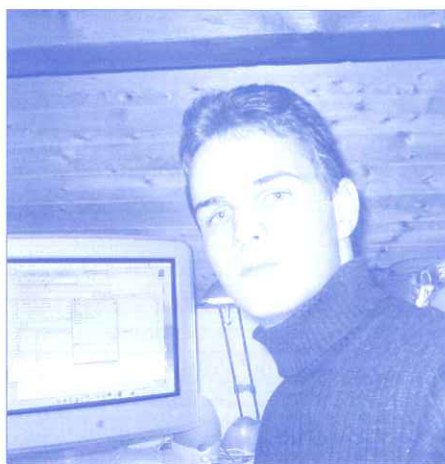
Merci à tous et rendez-vous à la prochaine manifestation...

Le comité.

ARMOY SUR LE WEB

Armoys se dote d'un site Internet : Armoys entre dans l'ère des nouvelles technologies en se dotant d'un site Internet.

Ce site, disponible sur www.armoy.net, est avant tout un lieu d'information pour toutes personnes appartenant ou non à la commune. Les habitants y trouveront toutes les informations utiles telles que les horaires



d'ouverture de la mairie, des lieux publics, ainsi que toutes les activités proposées sur la commune, mais aussi une revue de toutes les manifestations récentes illustrées par de nombreuses photos et un calendrier des manifestations à venir, la découverte de la commune, avec des rubriques instructives comme l'histoire d'Armoys, ou de ses lieux remarquables.

Le site est aussi un lieu de dialogue entre les habitants grâce à son forum de discussion. Les personnes étrangères à la commune pourront aussi avoir des informations essentielles comme l'hébergement, la localisation, l'accès, etc...

L'élaboration de ce site a été assurée par Christian CORSANO, sous la responsabilité de la commission de la communication. Ce site est conçu pour accueillir une très grande quantité d'informations, qui seront introduites progressivement.

Nous vous invitons à le visiter, bien qu'il reste encore de nombreuses pages blanches.

GROUPE SCOLAIRE ARMOY-LE LYAUD : CROSS DÉPARTEMENTAL USEP

Après avoir disputé, deux épreuves de sélection, sept élèves se sont qualifiés pour participer au cross départemental USEP, le Mercredi 6 Novembre 2002 autour du stade de Ville-La-Grand.

Les enfants des écoles primaires du département s'affrontaient sur un parcours magnifique de 1,6 km pour les 93/94 et 1,9 km pour les 92/91.

Nos sept jeunes ont brillamment participé, en obtenant d'excellents résultats dans toutes les catégories malgré le nombre important de participants.

Chez les filles, Margot FROSSARD prend la 48^e place (née en 92), Zoé FRANÇOIS (née en 93) prend la 6^e place, Laurène BONDAZ et Aurélie CÔTE (nées en 94) se classent respectivement 20^e et 39^e.

Chez les garçons, Alexandre BUTTIGIEG prend la 16^e place (né en 92), Théo HERMAN (dans la catégorie 93) monte comme l'année dernière sur la plus haute marche du podium, et Valentin EYRAUD (né en 94) se classe 11^e.

Félicitations à ces jeunes champions !

*Nos jeunes participants
concentrés avant l'effort.*



Un patrimoine à redécouvrir : **CONNAISSEZ-VOUS L'USINE A PLÂTRE ?**

Des carrières à ciel ouvert fournissaient une matière première de qualité (gypse), sur les rives de la Dranse. La rivière alimentait une machine hydraulique mettant en marche 3 meules à broyer puis les gypses étaient cuits au coke.

De 1844 à 1854 la production était transportée par voie ferrée jusqu'à Vongy puis par des chariots pour être finalement chargée sur des barques du lac à destination de la Suisse. La construction en 1854 de la route de Bioge entraîna la suppression de cette voie ferrée. Dès lors, les plâtres d'Armoy furent directement conduits par des chars à chevaux jusqu'aux entrepôts du château de Monjoux, à Rives pour embarquer sur le Léman.

Patrick DÉCOMBES acquit l'importante usine en 1857 et la dirigea.

En 1865, cette plâtrière de renommée comptait parmi les plus importantes de France. Les 40 à 60 ouvriers recevaient un salaire de 2,30 F par jour et produisaient chaque année plus de 100 000 quintaux de plâtre vendus à raison de 1,75 F et à 2 F le quintal principalement à Genève.

Le 16 avril 1873, un important mouvement social secoua l'usine. Les ouvriers au nombre de 100 firent grève. Ils demandaient une augmentation de 25 centimes par jour et une diminution de travail. DÉCOMBES refusa toute négociation et ferma l'usine. Son courrier au maire d'Armoy M. PLANCHAMP est intransigent "il s'agit de savoir si les ouvriers imposeront de force leur volonté en quittant le travail, il s'agit de savoir s'ils seront plus maître que moi, chez moi. Je n'accorderai jamais rien, pas même de reprendre les travaux aux anciennes conditions. Les meneurs de grève n'auront plus rien à faire avec moi".

Le 22 mai, la grève est terminée. Tous les grévistes ont signé la déclaration suivante :

- "Nous soussignés, demandons à

M. DÉCOMBES de reprendre les travaux de l'usine aux anciennes conditions, en lui témoignant notre regret de la désertion du 16 avril".

On afficha en différents endroits de l'usine l'ouvrier est soumis et on appela cela la "crève" d'Armoy.

L'exploitation cessa en 1914.

Depuis cette date, la végétation reprend ses droits.

Seuls subsistent des pans de murs, la cheminée du four et des tronçons du canal amenant l'eau de la DRANSE à l'usine.

Une signalisation sera prochainement mise en place pour prévenir tout danger et la végétation sera partiellement enlevée autour du bâtiment principal. L'entrée du canal de dérivation a été dégagée cet été par les scouts de France : ce travail sera poursuivi lors du prochain "Printemps de l'Environnement". A bientôt donc sur ce site méconnu !

Accès par la RD 902 (route de MORZINE) , à hauteur du pont de fer sur la DRANSE.

*La commission
Environnement et Patrimoine.*



Nos félicitations

Naissance :

DURAND Corentin Xavier
le 8 janvier 2003

Nos peines :

COMTE Suzanne,
Marie-Joséphine,
le 11 décembre 2002.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

• Soirée Karaoké*

le 15 Février

Comité des Fêtes

• Carnaval des enfants*

le 4 Mars

Comité des Fêtes

• Festival de Théâtre*

14, 15, 16 Mars

et 21, 22, 23 Mars

Foyer Rural

• Repas dansant

le 12 Avril

Association des Parents d'Elèves

• Vente de fleurs le 10 Mai

Association des Parents d'Elèves

• Tournoi de Pentecôte de foot

les 7 et 9 Juin

Association Armoy - Le Lyaud -
Orcier

* à la salle communale d'Armoy

Bon anniversaire à nos aînés :

MICHAUD Charles,
né le 14/02/1922

CHAPPUIS Germaine,
née le 21/02/1921

GHIO Hortence,
née le 27/02/1913

LARCHER Marie-Louise,
née le 02/03/1923

CHARMOT Jeanne,
née le 16/04/1907

ROZO Louis,
né le 05/05/1922

EXTRAITS DE DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DES 05/11/02 ET 09/12/02

TARIFS COMMUNAUX 2003

I - SERVICE DES EAUX :

- abonnement annuel	8,33 €
- redevance de l'eau (prix au mètre cube)	0,89 €
- location annuelle du compteur	5,93 €
- droit de branchement au réseau communal	145,00 €

II - SALLES POLYVALENTES :

a) grande salle	
- personnes extérieures	570,00 €
- personnes de la commune	215,00 €
- caution	800,00 €
b) salle de réunions	
- personnes de la commune	95,00 €
- caution	450,00 €

III - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

c) abonnement annuel	
- adultes	11,00 €
- enfants (-16 ans)	6,50 €
- carte familiale	16,00 €
d) abonnement vacances	
- carte familiale	11,00 €
- caution	31,00 €

IV - PHOTOCOPIES SECRÉTARIAT :

- photocopie simple, format A4	0,20 €
- photocopie recto/verso, format A4	0,30 €
- photocopie simple, format A3	0,30 €
- photocopie recto/verso, format A3	0,45 €

V - CONCESSIONS CIMETIÈRE COMMUNAL :

- pleine terre, durée 30 ans, le m ²	135,00 €
- caveau, durée 30 ans, le m ²	168,00 €
- colombarium, durée 30 ans, la case double	85,00 €

APPARTEMENT COMMUNAL

Le projet de création d'une pharmacie à Armoys est relancé. Le Conseil Municipal est conscient du caractère incertain de ce projet mais souhaite encourager cette initiative et décide de ne pas remettre en location l'appartement communal actuellement vacant.

Afin d'obtenir l'autorisation préfectorale nécessaire à l'ouverture de cette officine, sachant que celle-ci ne pourra intervenir avant l'été 2003, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une éventuelle promesse de bail et à déposer un permis de construire concernant le changement d'affectation du local concerné. Le dossier est en cours.

ZONE NAb "LES COMBES"

Monsieur Jean GAIDA, géomètre expert a établi, sur la demande de la municipalité, un projet d'aménagement de la zone NAb dite "Les Combés".

Ce projet prévoit une division du secteur en trois parties : une qui devrait faire l'objet d'une demande de lotissement assez rapidement, une autre qui concerne des demandes de constructions individuelles et la troisième qui devrait rester en l'état pour l'instant.

Deux accès sont prévus : un vers Armoys Garage et l'autre au futur carrefour "Les Passieux/Les Prés Carrés".

Après avis des représentants de la DDE, il en résulte que le plan tel qu'il a été élaboré, obligerait la commune à intégrer dans son domaine public trois tronçons de routes sans issue, ce qui n'est pas forcément la bonne solution.

En effet, la commune a la possibilité de financer les infra-

structures nécessaires à l'aménagement du secteur et répartir le coût total de l'opération (acquisition des terrains, dispositif d'écoulement des eaux pluviales, éclairage public, réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement...) aux propriétaires fonciers qui bénéficient de la voie nouvelle, sans laquelle leurs terrains ne seraient pas constructibles. Cependant, pour ce faire, les parcelles doivent être situées à moins de 80 mètres de la voie publique nouvellement créée. C'est pourquoi, il a été décidé d'étudier un nouveau tracé avec une servitude unique qui traverserait la zone en son milieu, sur laquelle pourraient être installés tous les réseaux.

ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE

Un problème majeur se pose sur la colonne générale qui alimente la commune d'Armoys en eau potable. En effet, celle-ci traverse toute une zone urbanisée et urbanisable, située sur le territoire de la commune de Le Lyaud aux lieux-dits "Les Jossières" - "Les Devants". En cas de fuites, les employés communaux devront obligatoirement intervenir dans des propriétés privées alors qu'aucune convention n'a été passée à l'époque avec les propriétaires. Il paraît donc urgent de dévier cette colonne et deux solutions semblent actuellement envisageables :

- déviation par la route des Champs-de-Beule jusqu'au réservoir,
- passage par la Rue du Sanjhon pour récupérer la colonne existante située sur la route des Devants.

Le coût de cette opération est estimé approximativement à 200 000 euros. Les travaux pourront être réalisés en régie et entraîneront une augmentation du prix de l'eau d'environ 0,15 euros/m³.

Toutefois, en raison des modifications, extensions et renforcements à réaliser à court terme sur le réseau d'eau communal, il paraît judicieux de projeter une adhésion totale au Syndicat des Moises.

En effet, ce transfert de compétences avait déjà été envisagé il y a quelques années et le diagnostic du réseau d'eau avait été effectué dans ce sens.

Le Conseil Municipal donne son accord pour engager les négociations auprès dudit syndicat.

SIPACOR - SERVICE ASSAINISSEMENT

La loi impose, pour l'assainissement autonome, la vérification et la vidange des fosses septiques tous les quatre ans. Le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon est donc tenu d'appliquer cette réglementation et donc de faire vérifier un certain nombre d'installations toutes les années.

Pour ce faire et afin de financer ce service, il a été décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2003, une taxe d'assainissement de 0,15 euros par mètre cube d'eau consommé, à toutes les habitations ayant un assainissement autonome.

En ce qui concerne le chef-lieu, en prévision du futur raccordement à un réseau d'assainissement collectif et afin de couvrir une partie des frais engagés depuis plusieurs années par la commune, une taxe d'assainissement sera appliquée, à compter du 1^{er} janvier 2003, à la consommation en eau potable de tous les habitants du chef-lieu.

Rappel : le compte rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans le "Dauphiné Libéré" et le "Messager" après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.